

Mairie de Bernay-Vilbert

Le conseil municipal de la commune de Bernay-Vilbert, légalement convoqué le 6 décembre 2023, s'est réuni en mairie de Bernay pour une séance ordinaire sous la présidence de Sandrine RENÉ, Maire, le 11 décembre 2023.

Procès-Verbal de séance n°23.10

Etaient présents : Sandrine RENÉ, Maire.
Frédéric CARREIRA, Philippe SPITZ,
Émilie DESMARECAUX, adjoints au Maire.
Amélie BROCCQ, Nathalie LAILLE, Patrice LEGRAND,
Bruno CISSÉ, Anthony DAUCÉ, Alexis TIMECHINAT,
Stéphane MOREL, Élyane GOBEAUT, Patrick
STOURME, conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) :
Géraldine MIRAT représentée par Nathalie LAILLE.

Absent(s) : /

Secrétaire de séance : Philippe SPITZ

La séance est ouverte à 20h00

Ordre du Jour :

- 1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 octobre 2023,
- 2 Décision Modificative n°3,
- 3 Renouvellement du contrat d'assistance pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol,
- 4 Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal de la commune en 2023,
- 5 Autorisation de mandater la participation du syndicat des Écoles avant le vote du budget 2024,
- 6 Questions Diverses.

Conformément à l'article L.2121-15 de la CGCT, Monsieur Philippe SPITZ est nommé secrétaire de séance et ceci à l'unanimité des membres présents.

Point 1 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 9 octobre 2023

DCM n°23.69

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ,

Point 2 – Décision Modificative n°3

DCM23.70

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif du 13 mars 2023,

Vu la délibération DCM23.33 en date du 12 avril 2023 adoptant le vote du Budget Primitif 2023,

Vu la délibération n°23.52 en date du 10 juillet adoptant la décision modificative n°1 de l'exercice 2023,

Vu la délibération n°23.63 en date du 11 septembre adoptant la décision modificative n°2 de l'exercice 2023,

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget, il y a lieu de procéder à des réajustements de crédits et de dépenses,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND la Décision Modificative n°3 suivante, sur le budget principal de la commune :

Section de Fonctionnement

DEPENSES	
6135	+ 1 200.00
678	+ 2 965.00
RECETTE	
7482	+ 4 165,00

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ,

Point 3 – Renouvellement du contrat d'assistance pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol

DCM n°23.71

Vu la délibération n°DCM22.72 du 19 décembre 2022 concernant le renouvellement du contrat entre Mme ROUVEAU et la commune de Bernay-Vilbert à compter du 1^{er} janvier 2023 et ce pour une durée de 1 an ;

Considérant que le contrat en cours arrive à échéance au 31 décembre 2023 et qu'il convient de le renouveler, pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les termes du contrat proposé tel qu'annexé à la présente délibération pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2024,

CHARGE Madame le Maire de signer ledit contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Point 4 – Autorisation d’engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal de la commune en 2023

DCM n°23.72

Vu l’article L.16.12-1 du Code Général des Collectivités Publiques,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux collectivités de la Fonction Publique Territoriale qui autorise d’engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget de l’année N à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget primitif n-1, hors chapitre 16 et hors Reste à Réaliser,

Considérant que les dépenses d’investissements inscrites au budget principal de la commune 2023 hors chapitre 16 et hors reste à réaliser, s’élèvent à 283 126,49 €,

Considérant la nécessité d’autoriser l’ouverture de crédits d’investissement avant le vote du budget de l’exercice 2024 pour assurer la continuité des activités de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à engager liquider et mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget 2024 à hauteur du quart des crédits d’investissement du budget 2023, hors chapitre 16 et hors Restes à Réaliser, soit 66 947,62 € réparti comme suit :

Compte	Libellé	Montant BP 2023	Montant Retenu
2031	Frais d'études	41 156,00 €	10 289,00 €
2051	Concessions, droits similaires	1 140,00 €	285,00 €
Total 20		42 296,00 €	10 574,00 €
2116	Cimetières	6 500,00 €	1 625,00 €
2121	Plantations d'arbres	11 537,60 €	2 884,40 €
2128	Autres agenc. et aménag.	19 128,79 €	4 782,20 €
2151	Réseaux de voirie	168 140,00 €	42 035,00 €
2152	Installations de voirie	12 406,00 €	3 101,50 €
2158	Autres matériels et outillage	4 862,10 €	1 215,53 €
2183	Matériel de bureau et info.	2 600,00 €	650,00 €
2188	Autres immo corporelles	320,00 €	80,00 €
Total 21		225 494,49 €	56 373,62 €
Total Dépenses		267 790,49 €	66 947,62 €

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Point 5 – Autorisation de mandater la participation du Syndicat des Ecoles avant le vote du budget 2024

DCM n°23.73

ENTENDU l’exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à verser 4/12 de la participation 2023 qui était de 173 489.12 € au Syndicat Intercommunal de Ecoles de Bernay-Vilbert et Courtomer avant le vote du budget primitif 2024 soit 57 829.71 €

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Point 6 – Questions Diverses

Madame le Maire informe :

- Yerres et affluents : De fortes pluies se sont abattues sur notre commune récemment. Les services du SyAGE sont en alerte. Il est important de rappeler aux riverains l'importance de l'entretien des berges de l'Yerres afin d'éviter le nombre croissant d'embâcles qui se trouvent emportés lors des crues et qui peuvent détériorer les ponts et autres structures.
- Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAENR) : report en janvier car nous ne sommes pas actuellement en possession des outils techniques adéquats. Ce sujet sera débattu en janvier 2024 en Conseil Communautaire du Val Briard.
- Personnel communal :
 - Mutation de la secrétaire de mairie en charge de l'accueil à compter du 1^{er} janvier 2024 sur la commune de Mormant. Une offre d'emploi a été publiée sans aboutir pour l'instant. De ce fait, à partir du 8 janvier 2024, les permanences du mercredi à Vilbert se feront sur rendez-vous. La mairie sera fermée du 2 au 6 janvier inclus.
 - Le service administratif de la commune accueillera une stagiaire de 2nd pour une période de 3 semaines à partir du 22 janvier 2024.
- Station Multimodale : Les bretelles de sortie de la N4 devraient être réouvertes à partir de la fin de la semaine 50.
- Voirie
 - La commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux a prorogé les travaux de la route de Bernay jusqu'au 1^{er} avril 2024.
 - Réunion de présentation du projet du centre bourg de Bernay aux riverains le 13 décembre 2023.
- Eclairage Public : l'extinction de l'éclairage public est effective depuis mi-novembre de 23 h à 5h.
- Restauration : Arrivée d'un nouveau Foodtruck sur notre commune « ALEX PERK », depuis le 7 décembre 2023. Présent en alternance sur Bernay et sur Vilbert, tous les jeudis soir.
- Syndicats Intercommunaux : Pour que la commune soit représentée lors des réunions intersyndicales dont la commune est adhérente, penser en cas d'absence du titulaire à prévenir le suppléant.
- Association :
 - Les membres du bureau de l'association « Les Amis de l'Église de Bernay-en-Brie » sont démissionnaires. Un appel pour remplacer les membres du bureau a été lancé et sera relayé dans le prochain bulletin municipal.
 - « Yoga Transmission » reporte le démarrage de son activité.
- Plan de fleurissement 2023 : plus de 1000 vivaces ont été plantées début octobre sur notre commune, avec deux objectifs : pas d'arrosage et peu ou pas d'entretien.
- Dates :
 - 8 janvier : Conseil Municipal
Le calendrier sera communiqué avant la fin de l'année concernant les dates des conseils municipaux de 2024
 - 15 janvier : Commission Communale Plan Communal de Sauvegarde
 - 22 janvier : Commission Communale Sécurité

L'Ordre du Jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 h 00.

Pour extrait conforme, le 11 décembre 2023

Le Maire
Sandrine RENÉ

Le Secrétaire
Philippe SPITZ

Délibération du 11 décembre 2023

DCM23.69	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 octobre 2023	Unanimité
DCM23.70	Décision modificative n°3	Unanimité
DCM23.71	Renouvellement contrat d'assistance pour l'instruction des autorisations d'occupation du Sol	Unanimité
DCM23.72	Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de la commune en 2023	Unanimité
DCM23.73	Autorisation de mandater la participation du Syndicat des Écoles avant le vote du budget 2024	Unanimité